



# CONSEIL MUNICIPAL DE FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du 04 Juin 2018

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, WARIN Gérard, Chantal PIGNON, COMTE-ROLLAND Thierry.

Absents excusés : M. WAGNER Michel a donné son pouvoir à CAPELLO Anne  
M. SERRES Hugues adonné son pouvoir à Chantal PIGNON.

Absents:

UBERTINO Geoffrey et Anne LUDWIG

Convocation du 28 mai 2018

Secrétaire de séance : CAPELLO Anne

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, est ouverte à 18 h 00.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre deux délibérations complémentaires :

- Délibération appel d'offres choix de l'entreprise
- Délibération concernant le devis « Mapping Observer » dans le cadre de la démarche **(OAP)** « Orientations d'Aménagement et de Programmation »

Ces délibérations, ayant été rajoutées à l'ordre du jour, monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter de les traiter ce jour.

Acceptées à l'unanimité des présents.

## **1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/04/2018**

Compte rendu du conseil municipal du 09/04/2018

Approuvé à l'unanimité des présents.(Pour 8)

## **2 Délibération Délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire.**

M. le maire explique que Mme Valdes a préconisé une délibération dans le cadre de la délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire. En effet, cette délibération aurait dû être prise dès le procès-verbal d'élection du maire.

Approuvée à l'unanimité des présents.(Pour 8)

## **3 Délibération avis sur l'exploitation d'une carrière sur la commune de Lardier et Valenca.**

M. le maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral n°2018-DPP-CDD-17 reçu en mairie de Fouillouse le jeudi 24 mai et portant ouverture d'une enquête publique d'une durée de 36 jours, soit du lundi 28 mai au lundi 02 Juillet 2018 inclus. Cet arrêté est relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sise aux lieux-dits « Plan de Lardier » et « L'Isclé » sur le territoire de LARDIER ET VALENCA. Le pétitionnaire est la SAS Carrières et Ballastières des Alpes. M. le maire précise au conseil municipal que cette demande avait déjà fait l'objet d'une délibération favorable n°2013-01 en date du 21 février 2013 et rappelle que le dossier d'enquête publique est consultable en mairie. M. le maire propose de donner un avis favorable sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter cette carrière sur la commune de Lardier Valenca étant donné que cela n'engendre aucune nuisance sur la commune de Fouillouse.

Approuvée à l'unanimité des présents.(Pour 8)

## **4 Décision modificative chapitre « Frais d'études »**

Dans le cadre de la procédure de notre plan local d'urbanisme, il nous a été préconisé de mettre en place, pour nos propriétaires fonciers, un accompagnement intitulé « Orientations d'Aménagement et de Programmation ». Cette prestation a engendré un coût supplémentaire au devis initial de l'entreprise CHADO qui a travaillé sur l'élaboration de notre PLU. Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative pour pouvoir mandater leur facture de solde de tout compte ainsi que pour celle du

commissaire enquêteur qui n'avait pas été prise en compte lors de la réalisation de notre budget prévisionnel 2018. Ce montant total s'élève à 5 500€ TTC.

Article 202 Frais liés au document d'urbanisme + 2349€

Article 2031 Frais d'études + 3151€

Article 21538 Autres réseaux - 5 500€

Approuvée à l'unanimité des présents.(Pour 8)

## **5 Délibération Demande de subvention auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du contrat de ruralité. «Réhabilitation du plancher de la salle du conseil municipal»**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du plancher de la salle communale, M. Le maire souhaite solliciter la Préfecture, au titre du contrat de ruralité, pour un montant de subvention à hauteur de 40% soit 3 115€.M. le maire propose le plan de financement suivant :

<b>Subvention de Département 30%</b>	<b>2 485€</b>
<b>Subvention de la Préfecture 40%</b>	<b>3 115€</b>
<b>Autofinancement 30 %</b>	<b>2 400 €</b>
	-----
<b>Total H.T.</b>	<b>8 000€</b>

Approuvée à l'unanimité des présents. (Pour 8)

## **6 Proposition site internet en partenariat avec la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance travaille à la création de son site internet et a prévu dans le cahier des charges la présentation des 17 communes membres, avec un lien internet redirigeant le lecteur vers le site web de chaque commune.

M. le maire informe que la mairie a réceptionné le devis de la société Piment Rouge à hauteur de 628.80€ et propose de le valider pour une mise en place souhaitée à la rentrée prochaine.

M. le maire propose également qu'au vu de ce nouveau service, la commune de Fouillouse ne rédigera plus qu'un seul bulletin municipal annuel.

Votée à l'unanimité des présents (Pour 8)

## **7 Validation du projet de plan communal**

Monsieur le maire expose le plan finalisé par la société MJL Création.

Après discussions, le conseil municipal valide le plan présenté mais souhaite une dernière vérification au niveau des habitations. En effet, il est important que toutes les constructions de la commune, « à ce jour », apparaissent sur le plan.

Voté à l'unanimité des présents (Pour 8)

## **8 Délibération appel d'offres choix de l'entreprise**

Monsieur le maire rappelle les travaux sur la RD 119 et informe que la commission d'appel d'offres a retenu la société COLAS pour effectuer la réalisation de ces travaux.

Validée à l'unanimité des présents (Pour 8)

## **9 Délibération concernant le devis de la société « Mapping Observer »**

Dans la continuité de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, le conseil municipal avait souhaité accompagner les propriétaires de parcelles constructibles de plus de 2000m<sup>2</sup> dans la démarche intitulée O.A.P, « Orientations d'Aménagement et de Programmation ».

En partenariat avec le Syndicat mixte du SCoT« Schémas de Cohérence Territoriale »de l'Aire Gapençaise, un financement a permis de missionner un architecte conseil afin d'étudier, avec chaque propriétaire, les solutions d'aménagements les plus adaptées à la topographie de leur parcelle, dans le respect du règlement d'urbanisme de notre PLU.

Afin de pouvoir faire une étude plus individualisée, cet architecte-conseil a formulé le besoin d'un relevé topographique de chaque terrain. Un devis a été demandé à la société Mapping Observer qui est en capacité d'effectuer ces relevés de façon aérienne avec un drone.

Le tarif proposé est de 590€ par parcelle.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur ce sujet, considère que cette dépense doit être prise en charge par chaque propriétaire selon l'intérêt et la motivation qu'il porte à son projet. Validée à l'unanimité des présents (Pour 8)

#### 10 Questions diverses :

M. le maire informe que l'association sportive de football de Tallard a fait une demande de subvention auprès de la mairie. Nous aurions souhaité pouvoir répondre favorablement à cette demande, malheureusement, celle-ci nous est parvenue, comme celle de l'amicale des sapeurs pompiers de Gandière, bien après le vote du budget 2018. Un courrier explicatif leur sera transmis.

M. le maire propose de mettre en place une animation le vendredi 22 juin pour fêter tous ensemble la fête de la musique. Le conseil municipal propose de solliciter Mme Bourgues pour l'animation de cette manifestation.

M. le maire propose, dans le cadre de la retransmission des matchs de la coupe du monde 2018, d'organiser une ou deux soirées pour suivre les matchs en compétition, de la 1/2 finale et de la finale, sur grand écran, dans le cas où notre équipe nationale serait qualifiée.

M. le maire informe également que cette année, une spéciale concernant le Gap Racing aura lieu sur la commune le samedi 04 août 2018 nécessitant la fermeture de la RD119 depuis la place de la mairie, de 12h00 à 18h00.

Enfin, une manifestation motorisée soumise à autorisation, « 3° Trophée des Alpes » du 9 au 13 septembre 2018, passera également sur notre commune le mercredi 12 septembre. (RD 119)

Pour clôturer ce conseil municipal, M. le maire informe que M. Jérôme Bonnardel a envoyé un mail à la mairie afin de nous remercier pour les travaux de consolidation du chemin communal.

**Le Maire, Serge Ayache**, La séance est levée à 20h10

